

LIVRES ET REVUES

GAIUS EZEJIOFOR: PROTECTION OF HUMAN RIGHTS UNDER THE LAW ¹

L'auteur, professeur de droit à l'Université de Lagos, en Nigeria, a écrit un livre d'un grand intérêt tant pour les juristes que pour tous ceux qui s'intéressent aux problèmes de la protection de la personne humaine dans le monde contemporain. La première partie traite, en effet, de l'ensemble du problème de la protection des droits de l'homme du point de vue juridique. On y trouve, tout d'abord, une analyse de la position de l'individu en droit international et un historique qui, pour rapide qu'il soit, donne une utile image des efforts entrepris depuis des siècles pour la défense, dans les législations nationales, de la personne humaine.

Le professeur Ezejiofor se montre partisan de l'idée que ce ne sont pas seulement les Etats qui ont des droits mais les individus. La Croix-Rouge elle-même arrive à la même constatation et les Conventions de Genève en témoignent. Nous pensons, en particulier, à l'article commun 7 (8 dans la IV^e) des Conventions de Genève, qui précise que les victimes des conflits ne pourront en aucun cas renoncer partiellement ou totalement aux droits que leur assurent lesdites Conventions. On peut donc regretter que l'auteur ne mentionne jamais ces textes humanitaires dont l'esprit et les règles essentielles pourraient apparaître comme une preuve de plus à l'appui de sa thèse. Par leur existence même, les Conventions de Genève montrent bien que le droit international n'est plus seulement, comme on le pensait, une affirmation des droits des Etats, mais aussi de ceux des individus.

L'auteur traite ensuite de la protection des droits de la personne dans le cadre de la Déclaration universelle des droits de l'homme établie sous l'égide des Nations Unies, et dont on a célébré récemment le vingtième anniversaire. Il étudie également la Convention européenne des droits de l'homme à propos de laquelle la *Revue internationale* a publié récemment un article de M. K. Vasak ², et il cite quelques faits qui démontrent l'évolution lente mais sûre qui se manifeste dans le domaine de la défense des droits de l'homme.

¹ Butterworths, London, 1964, 278 p.

² Voir *Revue internationale*, août 1965.

Le professeur Ezejiyor évoque l'activité de la Commission inter-américaine des droits de l'homme (OEA) ainsi que le projet de Convention africaine pour la protection des droits de l'homme, établi par la Commission africaine des juristes. Enfin, il indique les perspectives d'une Convention universelle, dont les Nations Unies étudient actuellement le projet.

Dans ce domaine si important des droits de l'homme et de leur sauvegarde, l'avenir serait, selon l'auteur, dans l'établissement de Conventions régionales, nettement délimitées à certains groupements unis par les mêmes idées et les mêmes intérêts fondamentaux. Au point de vue pratique, c'est davantage sur le plan local que des solutions pourraient être trouvées que sur le plan universel où se heurtent des conceptions et des manières de vivre différentes et trop souvent divergentes.

Indiquons encore que le professeur Ezejiyor, dans la seconde partie de son ouvrage, précise les grandes lignes de la protection des droits de l'homme dans les diverses législations du Commonwealth.

J.-G. L.

Nouvelles de l'UNICEF — UNICEF, N° 30, Paris.

Il y a quelques années, le Premier Ministre indien Jawaharlal Nehru attirait l'attention du monde sur le peu d'intérêt que manifestait l'opinion publique à l'égard des importants efforts déployés par de nombreux pays dans le domaine de la coopération, tandis qu'on mettait constamment l'accent sur les conflits et la violence qui bouleversent continuellement le monde.

Il suggérait alors qu'une année soit consacrée par l'Assemblée générale des Nations Unies au thème de la coopération internationale. Cette période pourrait être consacrée, suggérait-il, non pas à faire des discours sur la paix, mais à développer toutes les possibilités de coopération entre les nations et à chercher de nouvelles réalisations communes dans tous les domaines.

C'est en 1965, l'année du vingtième anniversaire des Nations Unies, que cette idée s'est concrétisée. Une résolution de l'Assemblée générale a désigné l'année 1965 comme « l'Année de la Coopération internationale ». Chaque mois a été consacré à différentes activités qui peuvent et doivent constituer des sujets de coopération. C'est ainsi que le mois de septembre a été consacré aux enfants.

L'enfant, et plus particulièrement l'assistance à l'enfance, est maintenant devenue l'objet d'une importante coopération internationale. Après les hor-